

St-Bruno-de-Montarville, le 20 mai 2022

**ADDENDA No 01**

Date d'émission: 20 mai 2022

No. SEAO : 1605054

À L'ATTENTION DE TOUS LES SOUMISSIONNAIRES

OBJET: APPEL D'OFFRES NO INV-9473-224-2-GROB / Réfection complète de l'enveloppe extérieure de l'École Mgr Gilles-Gervais  
.....

Messieur, Mesdame,

Cet addenda fait partie de l'appel d'offres n° INV-9473-224-2-GROB et le modifie de la façon suivante :

1. Modification-documents appel d'offres- Contrat- section Préambule

Au texte original du Contrat à la section Préambule et plus spécifiquement à la sous-section Échéancier est retiré du texte , le paragraphe suivant :

Est retiré : « Il est entendu qu'une difficulté économique ou une augmentation du coût des biens livrés, du matériel, des coûts énergétiques ou de la main d'œuvre ne représentent pas un événement imprévisible ou irrésistible au sens du présent contrat.»

2. Modification-documents appel d'offres- Contrat – Clause 2.00 Contrepartie

Au texte original de la Clause 2.00 Contrepartie, sous-section 2.03.01 Règle est retiré le texte suivant :

Est retiré de la sous-section : « L'alinéa e) en cas de Force Majeure.»

Soyez avisés qu'il vous est possible de nous formuler une plainte relativement au processus d'appel d'offres en cours, et ce, conformément à l'article 21.0.4 de la Loi sur les contrats des organismes publics [RLRQ c. C-65.1]. Le cas échéant, une telle plainte doit être déposée au plus tard à la date limite de réception des plaintes qui est indiquée dans le SÉAO, c'est-à-dire le 30 mai 2022 à 23h59.

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de cet addenda afin d'établir votre soumission.

Salutations distinguées,

Par: Luc Gauthier  
Analyste,  
Centre de services scolaire des Patriotes